

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DU SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY EN
PLAINE

N° 2-2026

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le 5 mars, à 18 h 30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président Lionel HOUEE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Lionel HOUEE, Jocelyne BEAUNEE, Nathalie BEAUX, Nadine PEPIN, J-Frédéric NICOLAS, Martine FRANCOIS, Jennifer MEILLER, Joris BARBE, Fanny BOUVERET

Procurations :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Sébastien BERNA, Frédéric FEVRE

Date de la convocation
26 février 2026

Date d'affichage
05 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Nadine PEPIN

05 mars 2026
et publication du
05 mars 2026

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025
DU SGC DE NUITS SAINT GEORGES**

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au comité syndical en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du Président,
Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2025 du sgc de nuits saint georges, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Brazey-en-Plaine

Le Président, Lionel HOUEE

le(s) secrétaire(s) de séance


